

Remplacer les cours de répétition par un congé de paternité

Si un jeune couple décide de devenir parents, un congé maternité est accordé à la femme. Un congé de paternité est un instrument important de politique familiale qui permet aussi au père de construire une relation avec son enfant qui vient de naître. Les enfants sont le fondement de notre société et du bien-être social de notre pays. Mais l'évolution démographique est alarmante dans notre pays. Le taux actuel de natalité ne permet plus de garantir le renouvellement naturel des générations. Nous devrions créer des conditions-cadres optimales pour les familles et tout faire pour que les deux parents puissent passer du temps avec leurs enfants.

Idée du PDC

Le PDC propose que les cours de répétition devant être effectués pendant les 12 premiers mois de la vie de son propre enfant puissent être remplacés par un congé de paternité. On peut aussi servir la patrie de cette manière.

Cette situation « gagnant-gagnant » ne représente pas une charge pour l'économie, ni pour une assurance existante ; elle est financièrement « neutre ».

Le jeune père reçoit le salaire prévu dans la loi pour l'accomplissement de ces cours de répétition.

Pour l'économie, le jeune homme ne sera pas plus longtemps absent de son travail que ce n'est le cas aujourd'hui. La seule différence est qu'au lieu de passer ce temps à l'armée à effectuer un cours de répétition, le jeune père le passera avec son enfant.

Ce serait un soulagement de plus pour la mère sans aucune charge supplémentaire pour l'Etat.

Lien vers l'intervention:

http://www.parlament.ch/f/suche/pages/geschaefte.aspx?gesch_id=20113666

Contact:

Luc Barthassat
Conseiller national (GE)
Mobil: 079 413 55 22

Pas de Suisse sans nous.